

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

N°78

Objet : DESIGNATION D'UN
CONSEILLER MUNICIPAL EN
TANT QUE MEMBRE DU
CONSEIL D'ECOLE DE
L'ELEMENTAIRE CLAUDIE
HAIGNERE

Rapporteur :
Mme Céline CHASSIN

Date de la Séance :

11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :

5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry NKOUKA MILANDOU	pouvoir à	Sarah SABOURIN

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 05

Membres absents : 04

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N°78

OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ELEMENTAIRE CLAUDIE HAIGNERE

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-21,
VU le code de l'éducation, et notamment son article D411-1,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 02/12/2024

Considérant qu'en vertu de l'article D411-1 du code de l'éducation, dans chaque école, deux élus municipaux doivent siéger au sein du conseil d'école : le maire ou son représentant, membre de droit, d'une part, un conseiller municipal désigné par le conseil municipal d'autre part,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le conseil municipal doit désigner un conseiller municipal en tant que membre du conseil d'école de l'élémentaire Claudie Haigneré,

Considérant la candidature de Madame Céline CHASSIN,

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoient expressément de mode de scrutin particulier pour la désignation d'un élu municipal en tant que membre du conseil d'une école,

Après avoir constaté que les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE Madame Céline CHASSIN en tant que membre du conseil d'école de l'élémentaire Claudie Haigneré.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

